

Demande déposée le 16/07/2024

N° DP 57 631 24S0190

Par :	KRETZ PASCAL
Demeurant à :	1 RUE THERESE 57200 SARREGUEMINES
Pour :	terrain concerné se situe sur la commune de SARREGUEMINES il est cadastré 000 12 25 Construction d'une pergola en Aluminium gris anthracite RAL 7016 Evacuation des eaux par les poteaux de la pergola dans la parcelle La pergola sera en Aluminium RAL 7016 Gris anthracite Superficie du terrain de 888m² Aucun arbre ne sera retiré ni planté Autres annexes
Sur un terrain sis à :	1 RUE THERESE 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales :	12 0025

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.421-4, R.421-9 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,
Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu le volet patrimonial annexé au règlement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sarreguemines,

Vu l'avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 5 août 2024,

Considérant que par son aspect et son manque d'intégration sur cette construction, le projet proposé porte atteinte à la qualité des lieux et ne valorise pas cette construction, à usage d'habitation,

Considérant, par ailleurs, il est à noter que ce projet concerne une construction répertorié dans le volet patrimonial du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Sarreguemines, comme construction de la période dite de l'entre deux guerres,

Considérant que la maison concernée possède un style très traditionnel, y compris le traitement de la terrasse, que cette maison est implantée dans un ensemble bâti cohérent formant l'ancienne cité ouvrière, que le dispositif prévu sans rapport avec l'architecture du volume principal s'intègre mal à la façade et dégrade l'aspect de la construction,

Considérant que pour ces raisons, le projet ne peut pas être accepté,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE –

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.



SARREGUEMINES, le 06/08/2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH